PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CMP-BANQUE

Société anonyme au capital de 60 037 000 €.
Siège social : 55, rue des Francs Bourgeois, 75004 PARIS.
451 309 728 R.C.S. Paris.

Documents comptables annuels

I. Bilan au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)

Actif	2014	2013
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	343	18 158
Effets Publics et Valeurs assimilées	0	0
Créances sur les Etablissements de crédit	26 311	13 849
Opérations avec la Clientèle	424 526	418 004
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	0	0
Obligations et Autres Titres à revenu variable	0	0
Participations et Activité de portefeuille	0	0
Parts dans les Entreprises liées	0	0
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	0	0
Immobilisations incorporelles	2 233	2 844
Immobilisations corporelles	1 965	2 309
Capital souscrit non versé	0	0
Actions Propres	0	0
Autres Actifs	487	441
Comptes de régularisation	1 155	1 060
TOTAL	**457 020**	**456 666**

Hors-bilan	2014	2013
Engagements donnés	**2 212**	**4 092**
Engagements de financement donnés	1 949	3 181
Engagements de garantie donnés	263	910
Engagements reçus	**272 498**	**280 891**
Engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garantie reçus	272 498	280 891

Passif	2014	2013
Banques Centrales, C.C.P.	0	0
Dettes envers les Etablissements de crédit	273 551	291 693
Opérations avec la Clientèle	117 892	94 359
Dettes représentées par un titre	0	0
Autres Passifs	6 198	6 688
Comptes de régularisation	6 554	5 836

Provisions pour Risques et Charges	652	2 716
Dettes subordonnées	10 019	10 019
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	1 068	1 068
Capitaux Propres hors F.R.B.G.	41 086	44 287
Capital souscrit	60 037	60 037
Primes d'émission	0	0
Réserves	130	130
Ecarts de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et Subv. d'investissement	0	0
Report à nouveau (+ / -)	-15 880	-10 113
Résultat de l'exercice (+ / -)	**-3 201**	**-5 766**
TOTAL	**457 020**	**456 666**

II. Compte de résultat au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2014	2013
+ Intérêts et Produits assimilés	25 618	27 331
- Intérêts et Charges assimilées	-11 677	-12 277
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail & assimilés	0	0
+ Revenus des titres à revenu variable	0	0
+ Commissions (Produits)	3 431	3 582
- Commissions (Charges)	-747	-666
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	0
+ / - Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de placement & assimilés	0	0
+ Autres produits d'exploitation	2 433	2 665
- Autres charges d'exploitation	- 89	-100
PRODUIT NET BANCAIRE	**18 969**	**20 536**
- Charges générales d'exploitation	-15 041	-17 696
- Dotations aux amortissements & provisions s/immobilisations	-1 242	-1 157
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**2 685**	**1 684**
+ / - Coût du risque	- 6 319	-5 312
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-3 633**	**-3 628**
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-90	-21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT	**- 3 723**	**-3 649**
+ / - Résultat exceptionnel	333	-2 270
- Impôt sur les bénéfices	189	152
+ / - Dotations / Reprises de F.R.B.G. et provisions réglementées	0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**-3 201**	**-5 766**

III. Annexe aux comptes annuels 2014

1.Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de CMP-Banque sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, notamment le règlement n° 91-01 du 16 janvier 1991 modifié, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit. Les opérations sont enregistrées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et l'indépendance des exercices. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

1.1 Faits caractéristiques et évènements significatifs
L'exercice 2014 a été marqué par la mise en œuvre du Plan de Départs Volontaires conduisant au départ de 21 personnes. Les reprises de provisions relatives aux dépenses engagées ont été inscrites en résultat exceptionnel conformément à l'option retenue en 2013. L'établissement a procédé, au cours de l'année, à une opération de cession de créances douteuses pour 6,86 M€, intérêts de retard et frais compris, provisionnées à 74 %. Les impacts de cette opération sont présentés en note annexe A du bilan.

1.2 Changements de méthodes comptables
Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2013.

1.3 Opérations avec la clientèle : traitement du risque de crédit
Les opérations avec la clientèle sont composées :
A l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.
Au passif, des encours de comptes créditeurs à vue et à terme, ainsi que des comptes d'épargne réglementée inscrits à leur valeur nominale et majorés, le cas échéant, des intérêts courus calculés à la date de clôture.
Pour le traitement du risque de crédit, CMP-Banque applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002 modifié par le règlement CRC 2005-03 et par le règlement CRC 2007-06, ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'Urgence du CNC y afférent, à savoir :
- le communiqué du CNC du 21 novembre 2003 concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché;
- l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2003-G du 18 décembre 2003 portant sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis figurant dans le règlement du CRC n°2002-03.

1.3.1. Classification des encours de crédits à la clientèle
Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis. Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur et présentant des conditions hors marché sont isolées dans des comptes d'encours spécifiques.
Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins, présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.
Les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme et dans le cas de créances à durée indéterminée, au plus tard un an après la classification en encours douteux, sauf si ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes.

1.3.2. Segmentation des encours
Compte tenu de la spécialisation de CMP-Banque dans la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers, l'établissement procède à une segmentation de ces encours fondée sur la nature des prêts distribués.
Il n'est pas fait usage de systèmes de notation interne.

1.3.3. Déclassement des créances douteuses
Les règles d'identification des créances douteuses et restructurées au bilan et de déclassement en créances douteuses ont été précisées par des normes internes, notamment en ce qui concerne le traitement des créances restructurées sous moratoire partiel ou total.
Les définitions des créances restructurées sous moratoire partiel ou total sont les suivantes :
- Le moratoire est total dès lors que le montant sous moratoire est équivalent à la créance restant due.
- Le moratoire est partiel lorsque le montant sous moratoire est inférieur à la créance restant due.
Règle générale de déclassement applicable pour les encours hors moratoire
Le déclassement en encours douteux s'opère systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, pour les crédits de trésorerie et depuis six mois au moins pour les crédits à l'habitat. Il est effectué dès le premier impayé pour les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration.
Règles particulières de déclassement pour les moratoires totaux ou partiels
Les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration, sous moratoire partiel ou total, avec ou sans impayé, sont déclassées en encours douteux pour la totalité de l'encours restant dû.
Règles particulières de déclassement pour les créances restructurées dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus
A partir de la seconde restructuration, les créances restructurées , sous moratoire partiel ou total, sont systématiquement déclassées en encours douteux compromis, et dès le premier impayé pour les créances restructurées hors moratoire.
Autres règles (contagion, retour en sains, intérêts de retard, passage en pertes)
En application du principe de contagion, l'ensemble des concours accordés à une même contrepartie ayant au moins un prêt déclaré douteux ou douteux compromis, est déclassé en encours douteux.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.
Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés hormis pour les créances douteuses faisant l'objet d'un provisionnement individualisé pour lesquelles il est procédé à une évaluation de chaque créance tenant compte des garanties associées. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du Produit Net Bancaire.
Lorsque les perspectives de recouvrement des créances sont définitivement compromises, l'établissement sort les encours concernés de ses actifs par la contrepartie d'un compte de perte.

1.3.4. Prise en compte des instruments de réduction des risques
CMP-Banque ne fait pas usage de dérivés de crédits ou de sûretés financières.

1.3.5. Dépréciation des encours douteux et douteux compromis
La méthode de dépréciation appliquée par CMP-Banque distingue différents types d'encours :
- dépréciation au titre d'engagements individuels
Les crédits douteux assortis d'une garantie ou d'une sureté réelle sont dépréciés sur une base individuelle en tenant compte, le cas échéant de la valeur de l'instrument de réduction du risque . Pour CMP BANQUE , les instruments pris en compte pour considérer réellement la diminution d'un risque sont :
- les hypothèques judicaires , inscrites en hors bilan en engagements reçus de la clientèle,
- les nantissement de dépôts en espèces, inscrits au bilan,
- les garanties reçues d'établ. de crédit payables à première demande en faveur de CMP BANQUE, inscrites en hors bilan.
Les provisions individuelles sont déterminées en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coût liés à leur réalisation et l'état des procédures en cours.
- dépréciation sur portefeuille homogènes de créances de même nature

Les crédits de trésorerie douteux et douteux compromis, constitués de petites créances présentant des caractéristiques similaires, sont dépréciés selon un modèle statistique de dépréciation basé sur l'observation des niveaux de pertes historiquement constatés ainsi que des évolutions anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

Pour les créances restructurées avec moratoires partiels ne présentant pas d'impayé, les taux de dépréciation s'appliquent dans les conditions suivantes :
- dossiers avec échéanciers de remboursement démarrés : la base dépréciée est constituée du montant de la dernière échéance,
- dossiers avec échéanciers de remboursement non démarrés : la base dépréciée comprend l'ensemble de l'encours, à l'exception des plans issus des commissions de surendettement assortis d'un différé de paiement d'une durée inférieure à 10 mois et dont le plan d'amortissement n'a pas démarré, pour lequel CMP-Banque considère que le risque de non-recouvrement n'est pas avéré.

Dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus, les prêts restructurés sont déclassés en douteux compromis et dépréciés aux taux statistiques des douteux compromis.
- méthodes retenues pour la détermination des flux prévisionnels et des taux d'actualisation retenus
Au moment de la restructuration, les prêts restructurés font l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Un complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation est calculé sur les crédits de trésorerie restructurés et sur les encours douteux résiduels de plus d'un an à courir.

1.3.6. Présentation dans le compte de résultat
La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée par les dotations et par la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations. CMP-Banque enregistre les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.
La décote des nouvelles créances restructurées est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. En cas d'interruption du plan de surendettement (dénonciation du plan en cas de non-respect ou dépôt d'un nouveau plan de surendettement), une reprise de décote est effectuée en coût du risque. L'amortissement de la décote du fait du passage du temps est comptabilisé dans la marge d'intérêt.

1.4 Traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours
CMP-Banque applique depuis le 1er janvier 2010 le règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours. Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement font l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit. CMP-Banque a opté pour la méthode alternative d'étalement au prorata du capital restant dû.

1.5 Opérations sur titres
Sont considérés comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois.
Au 31.12.2014, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.
Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres en cours au 31 décembre ; les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.
Au 31.12.2014, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.
Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts.
Au 31.12.2014, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.
Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise.
Au 31.12.2014, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.
Au 31.12.2014, CMP-Banque ne détenait pas d'actifs financiers présentant un risque souverain.

1.6 Opérations sur instruments financiers à terme et autres expositions de dérivés de crédit
Au 31 décembre 2014, CMP-Banque ne détient aucun instrument financier à terme et n'a aucune exposition directe ou indirecte sur des instruments de dérivés de crédit type CDO, CMBS ou autres expositions de type « subprime » telles que les RMBS. En outre, CMP-Banque n'est pas exposé aux opérations de dette à effet de levier.

1.7 Immobilisations & amortissements
L'établissement applique le règlement 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

1.8 Provisions pour risques et charges
Ce poste recouvre :
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant et/ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

1.9 Informations sur les transactions entre parties liées
En application du règlement de l'ANC 2010-04, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

1.10 Engagements sociaux
Un régime de participation des salariés aux bénéfices a été institué conformément aux dispositions légales. La participation est liée aux résultats de la société ; elle existe en conséquence dans la mesure où les résultats de l'exercice permettent de dégager une réserve de participation positive.Un accord de participation, formalisé avec les instances représentatives du personnel, est applicable à compter du 1er janvier 2012. L'entreprise n'a pas formalisé d'accord avec les instances représentatives du personnel pour la mise en œuvre d'un plan d'intéressement. La prise des congés se faisant du 1er janvier au 30 avril de l'année suivante, la dette représentative des congés restant à prendre au 31 décembre est comptabilisée en dettes de personnel.
Dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, l'établissement autorise la création d'un compte épargne temps, qui permet aux salariés qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés rémunérés ou de développer une épargne monétisée pour indemniser des congés spécifiques de fin de carrière, des congés pour convenance personnelle, un passage à temps partiel ou des congés légaux non rémunérés. Les comptes épargne-temps (CET) sont comptabilisés en dettes de personnel. Les droits acquis par le personnel au titre des indemnités de fin de carrière ont été valorisés à la clôture, compte tenu d'un taux de charges sociales et fiscales de 60 % ; ce passif est intégralement couvert par une provision.
Les pensions et retraites du personnel de CMP-Banque sont prises en charge par des organismes interprofessionnels auxquels sont versées périodiquement des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel.
CMP-Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite. CMP-Banque constitue des provisions pour licenciement sur la base des litiges prévisibles ou avérés à la date d'arrêté.Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions.

2. Évènements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2014

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la date d'arrêté du 31.12.2014.

3. Notes sur le bilan

A. Emplois de la Clientèle

- Inventaire (montants nets de dépréciations) :

Nature des encours (en K€)	31.12.2014			31.12.2013		
	Encours bruts	Décote/ Dépréciations	Encours nets	Encours bruts	Décote/ Dépréciations	Encours nets
Crédits de trésorerie	349 069		349 069	321 557		321 557
Crédits de trésorerie - Créances restructurées	4 973	482	4 490	5 884	663	5 221
Crédits à l'habitat	2 735		2 735	3 466		3 466
Crédits à l'habitat - Créances restructurées	32	0	32	43	0	43
Comptes ordinaires débiteurs (dont OCH*)	17 993		17 993	32 471		32 471
Valeurs non imputées	832		832	852		852
Créances douteuses	83 072	35 117	47 955	89 938	37 043	52 895
Créances rattachées	1 420		1 420	1 501		1 501
TOTAL	**460 126**	**35 600**	**424 526**	**455 711**	**37 707**	**418 004**

** (OCH : Ouverture de crédit hypothécaire)*

- Répartition des encours douteux et douteux compromis :

Encours douteux et douteux compromis (en K€)	31.12.2014			31.12.2013		
	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets
Encours douteux	*25 612*	*8 039*	*17 573*	*28 570*	*8 432*	*20 138*
. Crédits de trésorerie	6 832	992	5 840	8 715	1 181	7 534
. Crédits restructurés	15 709	6 941	8 768	17 080	7 228	9 852
. Crédits hypothécaires et à l'habitat	2 566	105	2 451	2 271	22	2 248
. Comptes ordinaires et OCH	7	-	7	-	-	-
. Encours déclassés - Principe de contagion	508	-	508	504	-	504
Encours douteux compromis	*49 517*	*20 109*	*29 408*	*54 396*	*22 709*	*31 687*
. Crédits de trésorerie	32 538	18 414	14 124	38 220	21 808	16 412
. Crédits hypothécaires et à l'habitat	3 312	651	2 661	2 885	379	2 506
. Comptes ordinaires et OCH	13 667	1 044	12 623	13 292	522	12 770
Intérêts de retard	*7 942*	*6 970*	*973*	*6 972*	*5 903*	*1 069*
TOTAL	**83 072**	**35 117**	**47 955**	**89 938**	**37 043**	**52 895**

Le taux de dépréciation moyen (provision et décote/ encours douteux global – incluant les intérêts de retard dépréciés à 100 %) s'établit à 42,27 % à fin décembre 2014 ; il était de 41,19 % à fin 2013. L'établissement a procédé, au cours de l'année, à une opération de cession de créances douteuses pour 6,86 M€, intérêts de retard et frais compris, provisionnées à 74 %. Cette cession a entraîné une baisse sensible des encours douteux et a eu un effet arithmétique sur le taux moyen de dépréciation des encours douteux. Cette opération a dégagé une plus-value comptable de 189 K€.

- Répartition des crédits sains et restructurés, hors créances rattachées et comptes ordinaires à vue, selon la durée restant à courir :

Durée restant à courir	D <= 1 m.	1 m. < D <= 3 m.	3 m. < D <= 6 m.	6 m. < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Crédits dont la durée initiale est :						

<= 1 an	3	7	7	9	0	0
> 1 an	6 493	13 161	19 408	37 084	184 332	95 823

B. Opérations sur Titres

31.12.2014 (en K€)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Plus-value Latente
Titres de placement				
OPCVM / FCP	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**

31.12.2013 (en K€)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Plus-value Latente
Titres de placement				
OPCVM / FCP	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**

C. Titres de participation

CMP Banque ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

D. Immobilisations

Nature des immobilisations	Valeur brute	Acquisitions	Transferts	Cessions	Valeur brute
(En K€)	31.12.2013	de l'exercice	de l'exercice	de l'exercice	31.12.2014
Immobilisations incorporelles	10 006	35	321	-102	10 260
Immobilisations corporelles	7 840	86	62	-327	7 661
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours corporelles	336	189	-321	0	204
Immobilisations en cours incorporelles	3	78	-62	0	18
TOTAL	**18 184**	**388**	**0**	**-429**	**18 143**

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels.

E. Amortissements

Nature des immobilisations	Valeur brute	Cessions	Amort. / Prov.	Valeur brute
(En K€)	31.12.2013	de l'exercice	de l'exercice	31.12.2014
Immobilisations incorporelles	7 497	-15	748	8 230
Immobilisations corporelles	5 533	-313	494	5 715
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0
TOTAL	**13 031**	**-328**	**1 242**	**13 945**

Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Droit au bail	Non amorti	
Frais de développement et d'acquisition des logiciels	Linéaire	1 et 3 ans
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 et 5 ans
Agencements et installations	Linéaire	5 et 10 ans

F. Comptes de Régularisation et Divers Actifs

AUTRES ACTIFS (en K€)	*Valeurs à l'actif*		*Valeurs à l'actif*	
	31.12.2014		**31.12.2013**	
Titres de développement industriel (TDI)		0		0
Dépôts & cautionnements versés		260		218
Débiteurs divers		227		223
Créances rattachées		0		0
TOTAL		**487**		**441**

COMPTES DE RÉGULARISATION (en K€)	*Valeurs à l'actif*		*Valeurs à l'actif*	
	31.12.2014		**31.12.2013**	
Comptes de règlements relatifs aux op. s/titres		0		0
Comptes d'encaissement		25		1
Charges constatées d'avance		116		146
Produits à recevoir		772		808
dont créances avec les entreprises liées	*118*		*72*	
Autres comptes de régularisation		242		104
dont créances avec les entreprises liées	*0*		*0*	
TOTAL		**1 155**		**1 060**

Les produits à recevoir sont des produits acquis en contrepartie de prestations réalisées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

COMPTES DE RÉGULARISATION (en K€)	*Valeurs à l'actif*		*Valeurs à l'actif*	
Détail des produits à recevoir	**31.12.2014**		**31.12.2013**	
Produits à recevoir - Divers		35		29
Prêts conventionnés (hors convention CNAS) Frais de gestion & bonification d'intérêts à recevoir		44		192
Prêts conventionnés - Convention CNAS Frais de gestion & bonification d'intérêts à recevoir		242		239
Vente droit au bail – Produit à percevoir		0		0
Commissions apporteurs à percevoir		15		24
Commissions s/assurances groupe à recevoir		318		252
Entreprise liée : refacturations T4 2012 à recevoir		*118*		*72*
TOTAL		**772**		**808**

G. Dettes envers les Établissements de crédit

- Inventaire :

Nature des comptes (en K€)	*Valeur au passif*	*Valeur au passif*
	31.12.2014	**31.12.2013**
Comptes ordinaires créditeurs	8	1
Comptes ordinaires créditeurs - *Part avec les entreprises liées*	1	6
Emprunts à terme	68 932	84 289
Emprunts à terme - Part avec les entreprises liées	200 625	203 125

Valeurs données en pension	0	0
Autres sommes dues	2	87
Dettes rattachées	2 515	2 781
Dettes rattachées - Part avec les entreprises liées	1 468	1 404
TOTAL	**273 551**	**291 693**

- Répartition des ressources, hors comptes ordinaires à vue et dettes rattachées, selon la durée restant à courir :

Durée restant à courir	D <= 1 m.	1 m. < D <= 3 m.	3 m. < D <= 6 m.	6 m. < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Emprunts à terme	0	42 232	21 875	43 750	161 700	0

H. Comptes créditeurs de la Clientèle et Autres dépôts de la Clientèle

- Inventaire :

Nature des comptes (en K€)	*Valeur au passif* 31.12.2014	*Valeur au passif* 31.12.2013
Comptes ordinaires créditeurs	2 515	3 639
Comptes d'épargne à régime spécial	15 348	14 140
Comptes à terme	95 469	72 568
Autres sommes dues	2 090	2 922
Dettes rattachées	2 471	1 090
TOTAL	**117 892**	**94 359**

Les comptes à terme sont constitués à hauteur de 63,8 M€ de comptes à rémunération progressive. Les taux pris en compte pour le calcul des intérêts inscrits en charges sont calculés sur la base du taux facial de chaque contrat, correspondant au taux servi annuellement au client.

- Répartition des comptes à terme, hors dettes rattachées, selon la durée restant à courir :

Durée restant à courir	D <= 1 m.	1 m. < D <= 3 m.	3 m. < D <= 6 m.	6 m. < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Comptes créditeurs à terme	0	0	0	13	95 456	0

I. Titres du marche interbancaire et Créances négociables

Nature des comptes (en K€)	31.12.2014	31.12.2013
B.O.N. émis	-	-
C.D.N. émis	0	0
B.M.T.N. émis	0	0
Titres donnés en pension livrée	-	-
Bons de Caisse	-	-
Sous-Total	*0*	*0*
Surcote/Décote sur C.D.N.	-	-
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	**0**	**0**

J. Comptes de Régularisation et Autres Passifs

CRÉDITEURS DIVERS (En K€)	Montants 31.12.2014		Montants 31.12.2013	
Dépôts de garantie & cautionnement perçus		4 549		4 554
Charges à payer fournisseurs		367		606

Dont dettes avec les entreprises liées	*4*		*4*	
Créditeurs divers fiscaux		0		1
Créditeurs divers sociaux		920		1 174
Autres créditeurs divers		361		352
TOTAL		**6 198**		**6 688**

COMPTES DE RÉGULARISATION (En K€)	**Montants 31.12.2014**		**Montants 31.12.2013**	
Compte de liaison inter-agences		-		-
Comptes d'encaissement		196		153
Produits perçus d'avance		3 587		3 673
dont intérêts bonifiés	*3 417*		*3 504*	
dont fonds de roulmt dispositifs « Loca »	*169*		*169*	
Charges à payer		778		555
dont dettes avec les entreprises liées	*108*		*191*	
Autres comptes de régularisation		1 993		1 456
TOTAL		**6 554**		**5 836**

COMPTES DE RÉGULARISATION (en K€)	**Montants 31.12.2014**	**Montants 31.12.2013**
Détail des produits perçus d'avance		
Prêts conventionnés (hors convention CNAS) Intérêts bonifiés perçus d'avance	210	214
Prêts conventionnés - Convention CNAS Intérêts bonifiés perçus d'avance	3 208	3 290
Fonds de roulement dispositif « Loca »	169	169
TOTAL	**3 587**	**3 673**

Les produits perçus d'avance sont principalement constitués des bonifications d'intérêts versées par les partenaires de CMP-Banque dans le cadre de la distribution de prêts bonifiés conventionnés.

COMPTES DE RÉGULARISATION (en K€)	**Montants 31.12.2014**	**Montants 31.12.2013**
Détail des charges à payer		
Charges à payer - Partenaires	2	27
Charges à payer - Personnel	0	0
Charges à payer - Fournisseurs	667	336
Entreprise liée : refacturation T4 2014 à verser	*108*	*191*
TOTAL	**778**	**555**

Les charges à payer sont des charges générées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

K. Provisions Pour Risques et Charges

Nature des provisions	**Valeur nette**	**Dotations**	**Reprises**	**Valeur nette**
(En K€)	**31.12.2013**	**2014**	**2014**	**31.12.2014**
Provisions pour plan départs volontaires (PDV)	2 183	0	2 116	68
Provisions pour litiges	0	0	0	0
Provisions pour licenciements	22	0	0	22
Provisions pour indemnités de fin de carrière	511	176	124	563
TOTAL	**2 716**	**176**	**2 240**	**652**

L. Capitaux Propres et Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

(En K€)	31.12.2013	Affectation du résultat 2013	31.12.2014
Capital	60 037		60 037
Réserve légale	130		130
Réserves	0		0
Ecarts de réévaluation	0		0
Report à nouveau	-10 114	-5 766	-15 880
Résultat	-5 766	5 766	-3 201
TOTAL	**44 287**	**0**	**41 086**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Dont : Affectation en capitaux propres		*5 766*	

Le capital de CMP-Banque est constitué de 6 003 700 actions de 10 euros ; il est détenu à hauteur de 99,9 % par le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS. Les comptes de CMP-Banque sont consolidés par le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS.

M. Autres Éléments de Fonds Propres

(En K€)	31.12.2013	Variations de l'exercice 2014	31.12.2014
Emprunt surbordonné - Part avec les entreprises liées	10 000	0	10 000
Dettes ratt. s/emp. Surbordonné - Part avec les entreprises liées	19	0	19
FRBG - Fonds pour risques bancaires généraux	1 068	0	1 068
TOTAL	**11 087**	**0**	**11 087**

Au cours de l'année 2013, le Crédit Municipal de Paris, actionnaire majoritaire de CMP Banque a procédé à l'augmentation des fonds propres de la banque sous la forme d'un prêt subordonné remboursable de 10 M€, d'une durée de 10 ans. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est inchangé au 31 décembre 2014 et s'établit à 1 068 K€.

4. Note sur le Hors Bilan

Engagements donnés et reçus

En Keuros	31.12.2014	31.12.2013	Nature
Engagements donnés			
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit	-	-	Ligne de trésorerie en faveur d 'EC – Partie non utilisée
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1 949	3 181	Crédits confirmés en attente de déblocage / Partie non utilisé des OCH et autorisations de découverts
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit		-	Refinancement BCE Créances cédées disponibles pour refinancement
- Dont total créances cédées	-		
- Dont total créances mobilisées			
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	263	910	Contrats LOCAPARIS / LOCACDC (Garanties d'impayés de loyers)
Sous-total	2 212	4 092	Sous-total
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	-	-	Lignes de trésorerie accordées par des établissements de crédit
Engagements de garanties reçues d'établissements de crédit	1 279	1 683	Fonds mutuel de garantie Crédit Logement
Engagements de garantie reçus de la clientèle	271 219	279 208	Cautions et hypothèques
Sous-total	272 498	280 891	Sous-total
TOTAL	**274 710**	**284 893**	

5. Notes sur le compte de résultat

A. Produit Net Bancaire

(En K€)	31.12.2014		31.12.2013	
+ Produits des opé. de tréso. et interbancaires		**35**		**29**
+ Produits des opérations sur titres		**0**		**0**
+ Produits des opérations avec la clientèle		**28 994**		**30 865**
. Intérêts	*25 583*		*27 302*	
. Commissions	*3 411*		*3 562*	
+ Produits des opérations de hors bilan		**0**		**0**
+ Autres produits d'exploitation bancaire		**1 951**		**2 361**
- Charges sur opé. de tréso. et interbancaires		**-9 055**		**-10 588**
- Charges sur opérations financières		**-355**		**-19**
- Charges sur opérations avec la clientèle		**-2 308**		**-1 697**
. Intérêts	*-2 301*		*-1 694*	
. Commissions	*-6*		*-3*	
- Charges sur opérations de hors bilan		**0**		**-7**
- Autres charges d'exploitation bancaire		**-738**		**-665**
+ Solde en bénéfice s/opérations financières				
- Solde en perte s/opérations financières		**0**		**0**
+ Autres produits d'exploitation		**78**		**12**
- Autres charges d'exploitation		**-58**		**-65**
PRODUIT NET BANCAIRE		**18 545**		**20 224**
Charges refacturées intra-groupe		***424***		***312***
PNB AVEC CHARGES REFACTURÉES		**18 969**		**20 536**

Dans le cadre de l'application du règlement CRC 2002-03 modifié, CMP-Banque a opté pour le classement des reprises de décote en marge d'intérêt (1 123 K€ au 31.12.14).

B. Charges Générales D'Exploitation

(En K€)	31.12.2014		31.12.2013	
- Charges de personnel		**10 394**		**10 248**
. Rémunération du personnel	*6 458*		*6 197*	
. Charges sociales	*3 101*		*3 113*	
. Charges fiscales	*705*		*844*	
. Frais de formation	*125*		*54*	
. Congés payés / CET	*-46*		*-28*	
. Provisions p/ indemnités de fin de carrière	*52*		***46***	
. Provisions pour licenciements	*0*		***22***	
- Impôts et taxes		**434**		**707**
- Services extérieurs		**926**		**1 037**
. Location	*869*		*957*	
. Transports et déplacements	*57*		*80*	
- Autres Services extérieurs		**4 179**		**4 327**
. Entretien / Réparations / Fournitures	*1 024*		*1 026*	
. Honoraires extérieurs	*2 004*		*2 258*	
. Autres services extérieurs	*1 151*		*1 044*	
- Charges refacturées intra-groupe (CMP)		**428**		**655**
- Loyer versé à CMP		**462**		**721**
-Transfert de charges_PDV		**-1 782**		**0**
TOTAL		**15 041**		**17 696**

Les charges générales d'exploitation 2014 incluent les dépenses liées au Plan de Départ Volontaire mis en œuvre courant 2014. Ces charges ont été reclassées à hauteur de 1 782 K€ en charges exceptionnelles, selon l'option retenue dans les comptes 2013, par transfert de charges.

C. Coefficient d'exploitation

(En K€)	31.12.2014	31.12.2013
Produit Net Bancaire	18 969	20 536
Charges générales d'exploitation	15 041	17 696
Dotations aux amortissements	1 242	1 157
Coefficient d'exploitation	***85,84 %***	***91,80 %***

D. Coût du risque

	31.12.2014	31.12.2013
DEPRECIATIONS CLIENTÈLE	**-5 254**	**-4 316**
Total dotations	**-19 640**	**-20 665**
Dotations aux dépréciations s/créances clientèle	***-16 295***	***-16 323***
. Crédits de trésorerie	-15 678	-16 165
. Crédits immobiliers	-9	-11
. Comptes débiteurs et OCH	-608	-147
Pertes couvertes par dépréciations s/créances clientèle	***-2 674***	***-4 058***
. Crédits de trésorerie	-2 593	-3 971
. Crédits immobiliers	-9	-59
. Comptes débiteurs & OCH	-72	-28
Pertes non couvertes par dépréciations s/créances clientèle	***-671***	***-284***
Total reprises	**+14 386**	**+ 16 349**
Reprises sur dépréciations s/créances clientèle	***+14 192***	***+15 517***
. Crédits de trésorerie	+14 082	+15 421
. Crédits immobiliers	+25	+64
. Comptes débiteurs & OCH	+85	+33
Récupérations sur créances amorties cédées	***+194***	***+832***
Décote des créances restructurées	**-942**	**-996**
Dotation en coût du risque (dossiers entrants)	-1 180	-1 350
Reprise en coût du risque (dossiers sortants) (1)	+237	+354
Provisions d'exploitation	**-123**	**+0**
Dotations aux comptes de provisions d'exploitation	+0	+ 0
Pertes – Exploitation	-123	+ 0
Reprises s/provisions d'exploitation utilisées	+0	+ 0
TOTAL COUT DU RISQUE	**-6 319**	**- 5 312**

E. Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel (En K€)	31.12.2014	31.12.2013
PDV - Charges réglées	-1 782	-86
PDV – Reprise de provisions	2 116	-2 183
TOTAL	**333**	**-2 270**

CMP-Banque a conclu en fin d'année 2013 un accord collectif en vue du départ de 21 personnes dans le cadre d'un Plan de Départs Volontaires. L'établissement a opté pour un classement en résultat exceptionnel considérant le caractère inhabituel, rare et significatif de l'opération. La provision a été reprise courant 2014 à hauteur de 2 116 K€, certaines dépenses restant à réaliser sur l'exercice 2015 (67 K€).

F. Synthèse des dépréciations & provisions

(En K€)	Provisions Dépréciations 31.12.2013	Dotations 2014		Reprises 2014		Cessions de créances 2014	Provisions Dépréciations 31.12.2014
Etablissements de Crédit	0		0		0	0	0
Clients	34 643		18 017		14 847	5 096	32 717
Titres de placement	0		0		0	0	0
Titres de participation	0		0		0	0	0
Actif immobilisé	0		0		0	0	0
Débiteurs divers	0		0		0	0	0
Risques & Charges	2 716		176		2 240	0	652
dont : op. enregistrées en résultat d'exploitation		*176*		*124*			
dont : op. enregistrées en résultat exceptionnel		*0*		*2 116*			
TOTAL	**37 359**		**18 193**		**17 087**	**5 096**	**33 369**

G.Régime Fiscal

CMP-Banque fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale dont la société mère est le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS. Une convention d'intégration fiscale a été établie entre les deux entités, et stipule que CMP-BANQUE verse, à titre de contribution au paiement de l'impôt des sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt dont elle serait redevable si elle était imposable séparément. Les montants calculés au titre de l'impôt société par CMP-Banque sont dus à la société mère. CMP-Banque présente un déficit fiscal au 31 décembre 2014. Le montant cumulé des déficits à reporter sur les exercices futurs s'élève à 21 199 K€ après imputation du résultat fiscal 2014.

6. Autres informations

A. Effectifs

L'effectif en équivalent temps plein au 31 décembre 2014 (hors apprentis) est de 123 personnes et se décompose comme suit : cadres : 58 personnes; non cadres : 65 personnes

B. Droit Individuel a la Formation (DIF)

Le nombre total d'heures de formation acquises au titre du droit individuel à la formation (DIF) au 31 décembre 2014 s'élève à 13 001 heures.

C. Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, CMP Banque bénéficie depuis 2013 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité. Le crédit d'impôt généré en 2013 pour 143 K€ a été utilisé sur l'exercice 2014 pour des dépenses d'investissement consacrées à la mise aux normes du système d'information et notamment l'application des normes européennes d'échanges interbancaires SEPA.

D. Rémunérations

Au 31 décembre 2014, le montant net imposable total des rémunérations des 5 personnes les mieux rémunérées de CMP BANQUE s'élève à 409 K€.

E. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2014 s'inscrit dans une enveloppe fixée par l'Assemblée Générale à 36 K€.

F. Proposition D'Affectation des résultats

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2014 en report à nouveau.

IV. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CMP - Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement du risque de crédit :
Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités (notes 1.3, 3.A et 5.D de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, aux règles de déclassement des encours douteux, au suivi du risque de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2015

KPMG Audit FS II	Deloitte & Associés
Valéry Foussé	Jean-Vincent Coustel
Associé	Associé

V. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R.225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution ne serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2015

KPMG Audit FS II	Deloitte & Associés
Valéry Foussé	Jean-Vincent Coustel
Associé	Associé

VI. Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de CMP-Banque 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 PARIS.

1501966